

# ESPI

FORMER  
À L'IMMOBILIER  
DE DEMAIN

Avec la participation d'Estelle Fragu,  
maître de conférences en droit privé,  
université Paris-Panthéon-Assas



## JOURNÉE D'ÉTUDE – DROIT

### La transmission des biens immobiliers

### Questions d'actualité



**Jeudi 26 janvier 2023**  
**9 h – 17 h 30**

Le 220 - Maison internationale  
d'accueil Saint-François d'Assise  
220 rue de la Convention  
75015 Paris

*Inscription gratuite mais obligatoire*

## La transmission des biens immobiliers

### Dans le cercle familial

9 h – Ouverture

**Bernard Pinat**, directeur général, ESPI

**Fernanda Chatelard**, enseignante-chercheuse, ESPI

**Gaëlle Audrain-Demey**, responsable du département Droit, ESPI

9 h 30 – La société civile immobilière comme outil  
de transmission successorale

**Arnaud Walravens**, maître de conférences en droit privé  
et sciences criminelles, Cergy Paris Université

10 h – Le partenaire survivant

**Maître François Graou**, notaire, Gimont

10 h 30 – Pause-café

11 h – L'achat en indivision dans le régime  
de la séparation de biens

**Estelle Fragu**, maître de conférences en droit privé,  
université Paris-Panthéon-Assas

11 h 30 – 12h15 – Échanges

12 h 15 – Déjeuner sur place



### Hors du cercle familial

13 h 30 – Le transfert de propriété dans une perspective  
comparatiste

**Ulrike Babusiaux**, professeur, titulaire de la chaire  
de droit romain, de droit privé et de droit comparé,  
université de Zurich

14 h – Les techniques au service de la transmission  
hors du cercle familial

**Nadège Jullian**, professeur en droit privé,  
université Toulouse-1-Capitole

14 h 30 – 15 h – Échanges

15 h – Pause-café

15 h 30 – Les enjeux de la performance énergétique  
dans les transactions immobilières

**Tamara Anstett**, doctorante, université Paris-Panthéon-  
Assas ; avocate, Gide Loyrette Nouel

16 h – Les obstacles à la transmission

**Jean-François Bidault**, responsable juridique immobilier,  
Aviva Investors Real Estate France

16 h 30 – 17 h 00 – Échanges

17 h 00 – 17 h 30 – Conclusion/rapport de synthèse

**Philippe Théry**, professeur émérite en droit privé,  
université Paris-Panthéon-Assas